



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

### Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- . Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
  - . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
  - . Elles sont équilibrées.

## **1. La section de fonctionnement**

### **1.1 Résultats de fonctionnement pour l'année 2025**

|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| Recettes de fonctionnement 2025 | 1 393 106.45       |
| Dépenses de fonctionnement 2025 | - 1 170 140.32     |
| Résultats de l'année 2025       | <b>222 966.13€</b> |
| Report résultat 2024            | 141 630.25€        |
| Résultats à affecter en 2026    | 364 596.38€        |

### ➡ **Les dépenses de fonctionnement :**

Elles regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

#### **1) Les charges à caractère général (chapitre 011) : 303 424.89 (271 397.53€ en 2024)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune...

➡ Après une année 2024 où ces dépenses étaient en baisse, l'exercice 2025 est marqué par une légère hausse du chapitre principalement due aux :

- Achats d'alimentation : factures de cantine d'octobre et décembre 2024 payées en 2025 (8674€), une facture mandatée par erreur 2 fois (3760€ dont le remboursement se retrouve en recettes) et la hausse des tarifs d'achats des repas sur une année complète (de 3.02€ TTC à 3.43€ TTC pour les maternelles et 3.63€ TTC pour les élémentaires et 4.61€ pour les adultes).
- Fournitures d'entretien et de petits équipements : +5 700€ (avec les travaux entrepris sur le local pétanque : 500€, les cages de foot : 923€, le matériel pour le marché de Noël et les illuminations : 3 300€, le remplacement des blocs de secours de la crèche 800€) ;
- Contrats de prestations de service : entretien des locaux (+4000€), sorties de l'accueil de loisirs (+3 000€ avec coût du séjour à 1571€) ;
- Contrats de maintenance : en plus des contrats « habituels » pour les photocopieurs, l'entretien des chaudières ou les logiciels, souscription en 2025 d'un contrat pour la maintenance de la vidéoprotection (4 560€), réabonnement pour 3 ans à Balle jaune (580€), vérification des aires de jeux (900€).
- Entretien des véhicules : de 953€ en 2024 à 3120€ en 2025 (entretien Kubota 2400€).
- Fêtes et cérémonies : inauguration espace de loisirs du Causse : 2000€.
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : salaire de l'agent comptable imputé sur ce chapitre (3730€).
- Taxes foncières : taxes qui passent de 6 848€ à 11 749€ à cause de l'augmentation des bases mais surtout à cause de l'imposition des logements situés place du Plô et rue du Presbytère (4 185€) qui, pour la 1<sup>ère</sup> année, est facturée à la collectivité au lieu du PACT 81, bailleur. Une réclamation est en cours auprès du service des Impôts.

Pour rappel, ces dépenses à caractère général s'élevaient à 299 465.34€ en 2023.

#### **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 606 093.30€ contre 631 554.21€ en 2024.**

➡ Après une année 2024 où les dépenses de personnel étaient à la hausse (631 554.21€ contre 569 744.95€ en 2023) en raison de la remunicipalisation de l'alae et de l'alsh et de la prise en compte des salaires des agents sur une année complète, l'année 2025 est marquée par une baisse des dépenses de personnel.

Plusieurs changements sont à noter :

- Remplacement de l'agent en charge des finances (titulaire à temps complet avec une mise à disposition de 10h par semaine au SMBA) par un agent contractuel à 5h hebdomadaire (9h à compter du 15 octobre 2025),
- Suppression d'un poste d'animateur sur le temps de midi (6.5/35) depuis le 01.09.2025,
- Rupture conventionnelle signée avec le directeur de l'accueil de loisirs (agent de catégorie B, en CDI) au 04/08/2025 remplacé par un agent titulaire de catégorie C au 01/11/2025.

Coût de la rupture : 4000€ mais économie d'un salaire pendant 3 mois et non remplacement pendant plus de 6 mois.

- Titularisation et passage à temps complet d'un agent d'animation,
- Titularisation du responsable du service technique.
- Fin du contrat d'apprentissage d'un agent d'animation et remplacement par un agent en cdd à 26/35<sup>ème</sup> depuis le 06/10/2025.
- Hausse du taux de cotisation patronale CNRACL de 31.65 à 34.65% (+7 000€),
- Hausse du taux de cotisation patronale maladie qui est passée de 8.88 à 9.88%.

### **3) Les charges de gestion courante (chap. 65) : 163 486.13€ contre 129 674.67€ en 2024**

Ce chapitre regroupe notamment :

- les indemnités des élus et cotisation correspondantes pour 55 392€,
- les subventions versées aux associations : 2 000€ pour l'école, 2212€ pour le CCAS contre 200€ les années précédentes et 8 775€ pour les autres associations.
- la participation au fonctionnement de la crèche pour 75 000€ contre 51 283€ en 2024. A noter que les 14 475€ de bonus CTG qui n'avaient pas été reversés à la commune de Valdurenque en 2024 l'ont été en 2025 pour la dernière fois. Pour rappel, la commune de Valdurenque s'est retirée de la crèche courant 2025, une micro-crèche s'étant installée sur leur territoire.

En conséquence, la hausse des dépenses de ce chapitre est essentiellement due au financement supplémentaire octroyé à Lec Grand Sud pour le fonctionnement de la crèche.

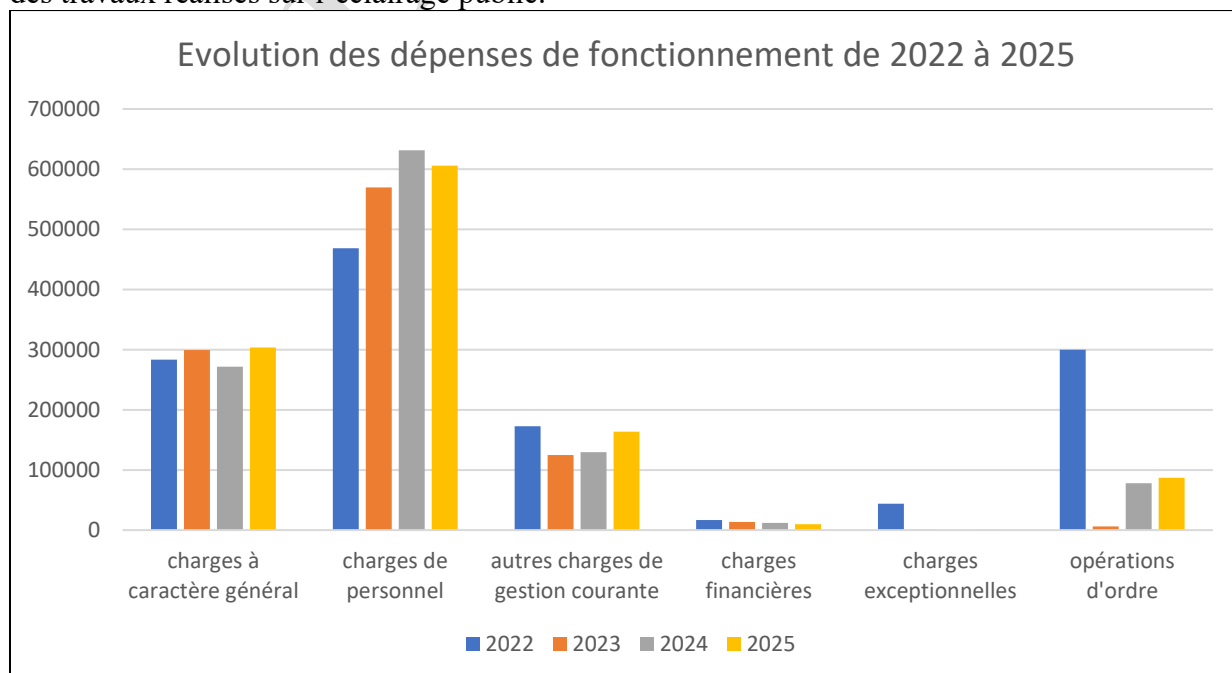
### **4) Les charges financières (chapitre 66) : 9 769.34€**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts. Elles étaient de 13 709.56€ en 2023, 11 728.61€ en 2024 et passent à 9 769.34€ en 2025, signe que la commune se désendette progressivement.

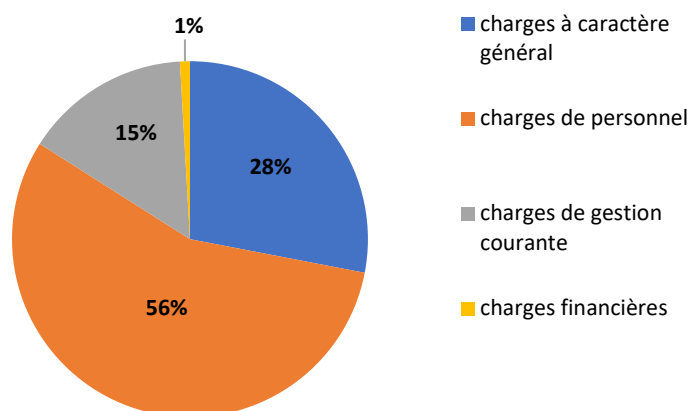
### **5) Les opérations d'ordre (chapitre 040) : 87 066.66€**

Sans impact sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture et peuvent donc fortement varier d'une année à l'autre. En 2024, leur montant correspondait aux écritures de cession du terrain du lotissement impasse René Charlier vers le budget annexe (78 000€).

En 2025, elles concernent les amortissements des subventions versées au SDET dans le cadre des travaux réalisés sur l'éclairage public.



## DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



| OBJET                                        | PREVISION<br>BP 2025 | CA 2025             | CA 2024             |
|----------------------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| 011. Charges à caractère général             | 419 940.18           | 303 424.89          | 271 397,53          |
| 012. Charges de personnel et frais assimilés | 700 150.00           | 606 093.30          | 631 554,21          |
| 65. Autres charges de gestion courante       | 192 070.07           | 163 486.13          | 129 674.67          |
| 66. Charges financières                      | 9 800.00             | 9 769.34            | 11 728,61           |
| 67. Charges spécifiques                      | 1 400.00             | 300.00              | 0,00                |
| 042. Opérations d'ordre                      | 87 567.00            | 87 066.66           | 78 000,00           |
| 023 - VIREMENT SECTION INVESTISS             | 0.00                 | 0,00                | 0,00                |
| <b>TOTAL DEPENSES FONCT.</b>                 | <b>1 410 927.25</b>  | <b>1 170 140.32</b> | <b>1 122 355,02</b> |

### Les recettes de fonctionnement :

Les recettes peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges,
- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités,
- Les produits des services,
- Les revenus des immeubles communaux,
- Le résultat reporté de l'année précédente.

➡ Des recettes de fonctionnement plus élevées que prévues essentiellement dues à :

- une grande prudence lors de l'établissement du budget notamment lors de l'estimation des recettes (cantine, accueil de loisirs, remboursement arrêts maladies...),

### 1) Les atténuations de charges (chapitre 013) : 33 516.76€ (26 595.18€ en 2024)

Ce chapitre inclut les :

- remboursements du salaire de l'agent en charge de la gestion de l'agence postale pour un montant de 14 400€. A noter qu'en 2024, l'indemnité est passée de 1 284€ à 1 185€ (une majoration ZRR nous ayant été versée par erreur pendant des années). A ce jour, nous percevons 1 185€ par mois (pour un coût chargé de 1 535€)
- prises en charges des arrêts de travail par notre assurance statutaire et la CPAM à hauteur de 17 393€ avec notamment 2 arrêts maladies notables de par leurs durées : directeur de

l'accueil de loisirs du 14/04 au 13/07/2025 et agent technique du 13/05 au 30/09/2025 suivi d'une reprise à mi-temps thérapeutique pendant 3 mois.

- remboursements pour un congé paternité (1 189€) et pour la mise en place du service minimum d'accueil pour la grève du 04.12.2025 (535€).

## **2) Les produits des services (chapitre 70) : 119 670.08€ (contre 102 091.49€ en 2024)**

Les produits proviennent principalement :

- Des ventes de repas pour la cantine et des garderies du matin et du soir : 69 565€,
- Du fonctionnement de l'accueil de loisirs pour les mercredis et vacances : 32 647€,
- Des ventes de repas pour le portage à domicile : qui ont très sensiblement progressées en 2025 (de 24 087.90€ en 2022 à 8 859.60€ en 2023, 9 812.60 en 2024 et 10 496€ en 2025)
- Des ventes de concessions dans le cimetière et le columbarium : 1750€,
- De la refacturation de l'électricité lors des locations de la salle des fêtes : 2020€
- De la facturation des encarts publicitaires parus dans le magazine municipal : 862€.

Pour rappel, en 2023, ce chapitre s'élevait à 83 156.42€.

## **3) Les impôts et taxes (chapitre 73) : 827 048.63€ (856 194.98€ en 2024)**

Ce chapitre a connu d'importantes hausses entre 2022 et 2024 notamment dues aux revalorisations conséquentes des bases fiscales (7.1% puis 3.9% puis 1.7%) passant ainsi d'un chapitre de 772 137.83€ en 2022 à 856 194.98€ en 2024, sachant que plus est que les taux d'imposition fixés par la commune n'ont pas évolué.

En 2025, la dotation de solidarité communautaire d'un montant de près de 47 000€ n'a pas été encaissée, expliquant la baisse du chapitre.

## **4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74) : 266 147.52€ contre 237 226.32€ en 2024**

La dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité rurale, principales dotations de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, sont stables depuis 2022. Les autres recettes de ce chapitre sont liées à la reprise de la gestion de l'accueil de loisirs avec les financements versés par la CAF.

Pour rappel, elles s'élevaient à 190 665.89€ en 2023.

## **5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 59 604.75 contre 42 460.65€ en 2024**

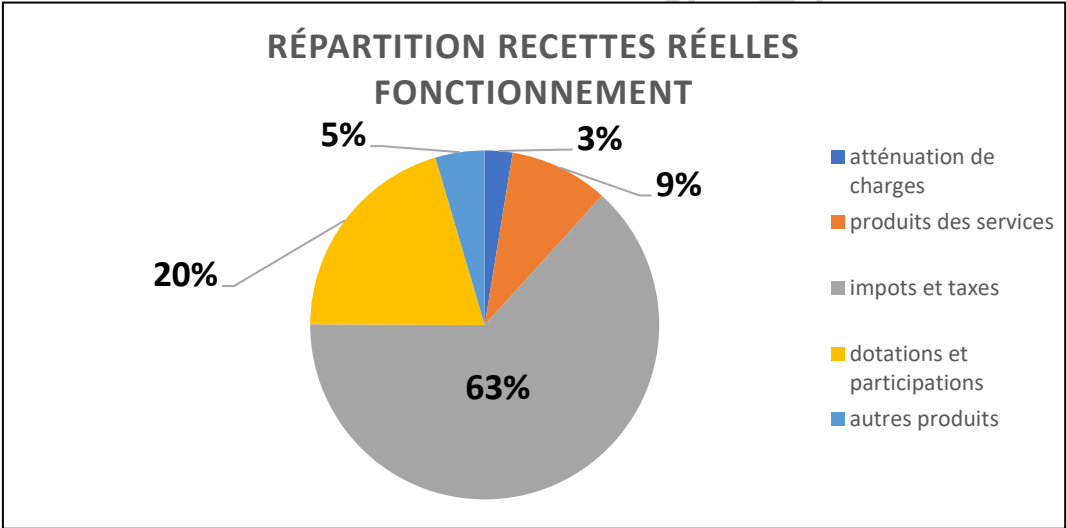
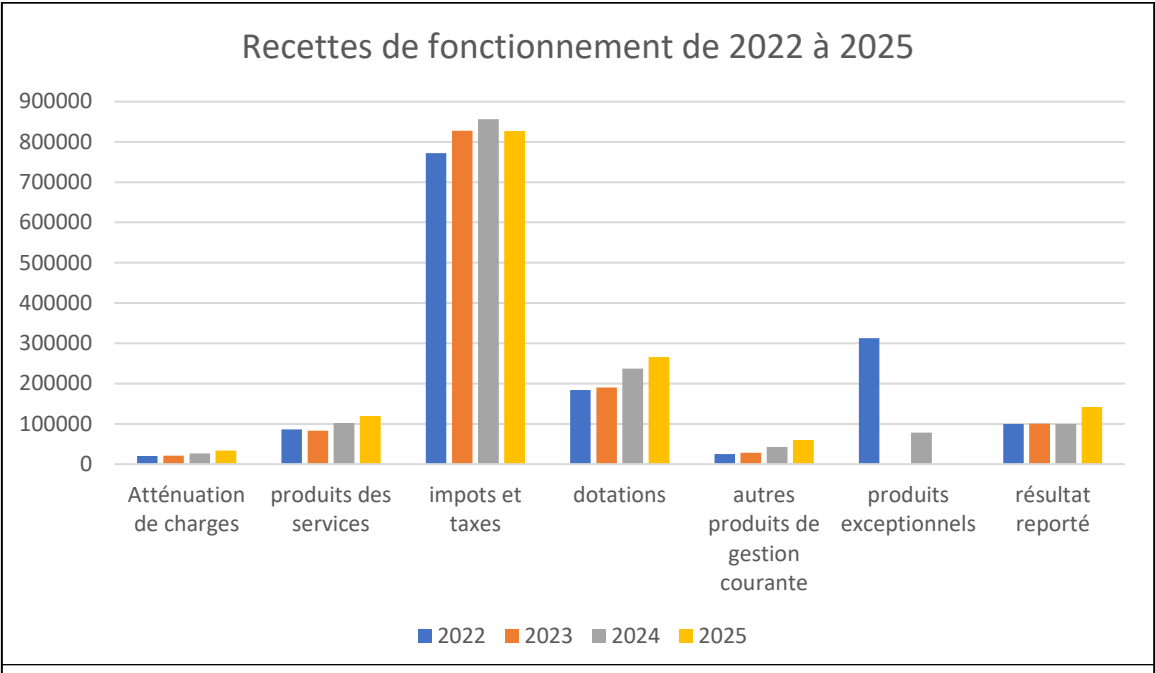
Il s'agit notamment :

- Des loyers encaissés pour 14 847€. A noter le départ des locataires de l'ancien gîte au 30.11.2025 et la vacance de ce bien jusqu'au 15.02.2026.
- Des participations des communes de Valdurenque et Noailhac qui concourent au fonctionnement de l'accueil de loisirs au prorata de la fréquentation des enfants domiciliés sur leurs communes (participation de 30 781€ versée en 2024 et 33 462€ versés en 2025).
- D'éventuels produits divers : remboursements de factures payées à tort, indemnisation suite jugement tribunal 801€, prise en charge travaux agence postale communale 2 885€, remboursement entretien zone artisanale 1 327€...

## **6) Les opérations d'ordre (chapitre 042) : 87 066.66€**

Sans impact sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture et peuvent donc fortement varier d'une année à l'autre. Elles concernent la neutralisation des écritures relatives

amortissements des subventions versées au SDET dans le cadre des travaux réalisés sur la commune.



| OBJET                                                    | PREVISION BP 2025 | CA 2025      | CA 2024      |
|----------------------------------------------------------|-------------------|--------------|--------------|
| 013 - ATTENUATION DE CHARGES                             | 16 000.00         | 33 516.76    | 26 595,18    |
| 70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES | 88 160.00         | 119 670.08   | 102 091,49   |
| 73 - IMPOTS ET TAXES                                     | 833 000.00        | 827 048.63   | 856 157,98   |
| 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS                         | 217 770.00        | 266 147.52   | 237 226,32   |
| 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE                 | 27 300.00         | 59 604.75    | 42 460,65    |
| 76 - PRODUITS FINANCIERS                                 | 0.00              | 4.05         | 4,65         |
| 77 – PRODUITS SPECIFIQUES                                | 0.00              | 48           | 78 000,00    |
| 042 – OPERATIONS D’ORDRE                                 | 87 067.00         | 87 066.66    | 0.00         |
| 002 – SOLDE D’EXECUTION REPORTE                          | 141 630.25        | 141 630.25   | 100 000,00   |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT                            | 1 410 927.25      | 1 534 736.70 | 1 442 536,27 |

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultats d'investissement pour l'année 2025

|                                |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| Recettes d'investissement 2025 | 377 044.99€       |
| Dépenses d'investissement 2025 | - 328 322.61€     |
| Résultats de l'année 2025      | <b>48 722.38€</b> |
| Report 2024                    | 109 778.56€       |
| Résultat à affecter en 2026    | 158 500.94€       |

**Soit un excédent à reporter au budget primitif 2026 de 158 500.94€**  
**Avec un solde des restes à réaliser : + 16 747.51€**

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés. **Compte tenu des difficultés de trésorerie rencontrées en 2024, la commune a fait le choix de limiter fortement l'investissement sur l'exercice 2025.**

#### **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : 76 714.77€**

Le remboursement du capital de la dette était de 74 755.50€ en 2024 et 82 178.65 € en 2023.

#### **2) Chapitre 21 (opérations et hors opérations)**

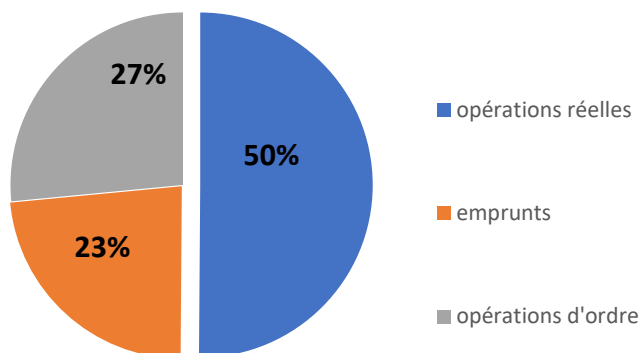
Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Marquage des places de stationnement sous les ombrières de la salle des fêtes : 691€
- Création oculus crèche (dortoir et salle d'activités) : 810€
- Clés e-cliq : 1 397€
- Peinture routière passage piétons et ligne de rive avenue de Castres : 1 589€
- Remplacement de l'alarme de l'agence postale : 2 885€
- Rénovation accueil de loisirs : remplacement du système de chauffage, peinture de la cour, isolation et mise en place du système PPMS : 35 478€
- Remplacement des luminaires de plusieurs bâtiments par du LED : 6 427€
- Sécurisation du Pioch de Gaïx : 62 261€
- Matériel service technique : 2 919€
- Rénovation éclairage public travaux réalisés en 2022 (Barrys, Miraval, Terme Redoun) : 33 516€
- Remboursement EPF parcelle Valentin : 4 568€
- Acquisition parcelle rue F. Chaynes : 12 000€

#### **3) Les dépenses d'ordre pour un montant de 87 066.66 €.**

Ce sont les écritures de neutralisation des amortissements des subventions versées au SDET dans le cadre des travaux réalisés sur la commune.

## RÉPARTITION DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



| OBJET                                  | PREVISION<br>BP 2025<br>(avec RAR) | CA 2025           | CA 2024           |
|----------------------------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées | 77 560.00                          | 76 714.77         | 74 755.50         |
| Opération 104 – matériel divers        | 3 600.00                           | 2 919.34          | 3 600.00          |
| Opération 112 – voies et réseaux       | 159 880.20                         | 64 541.06         | 138 668.93        |
| Opération 113- bâtiments divers        | 115 272.36                         | 46 996.50         | 38 642.05         |
| Opération 114- espaces loisirs         | 34 000.00                          | 0.00              | 0.00              |
| Opération 116 – éclairage public       | 33 825.00                          | 33 516.19         | 1 216.36          |
| Opération 160- vidéoprotection         | 0.00                               | 0.00              | 0.00              |
| Hors opérations                        | 23 500.00                          | 16 568.09         |                   |
| Opérations d'ordre                     | 87 067.00                          | 87 066.66         |                   |
| Solde d'exécution reporté              | 0.00                               | 0.00              | 122 841.89        |
| <b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>   | <b>534 704.56</b>                  | <b>328 322.61</b> | <b>379 724.73</b> |

### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les subventions perçues liées aux projets d'investissement réalisés, les recettes en lien avec l'urbanisme (taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 486 823.55€ et comprennent :

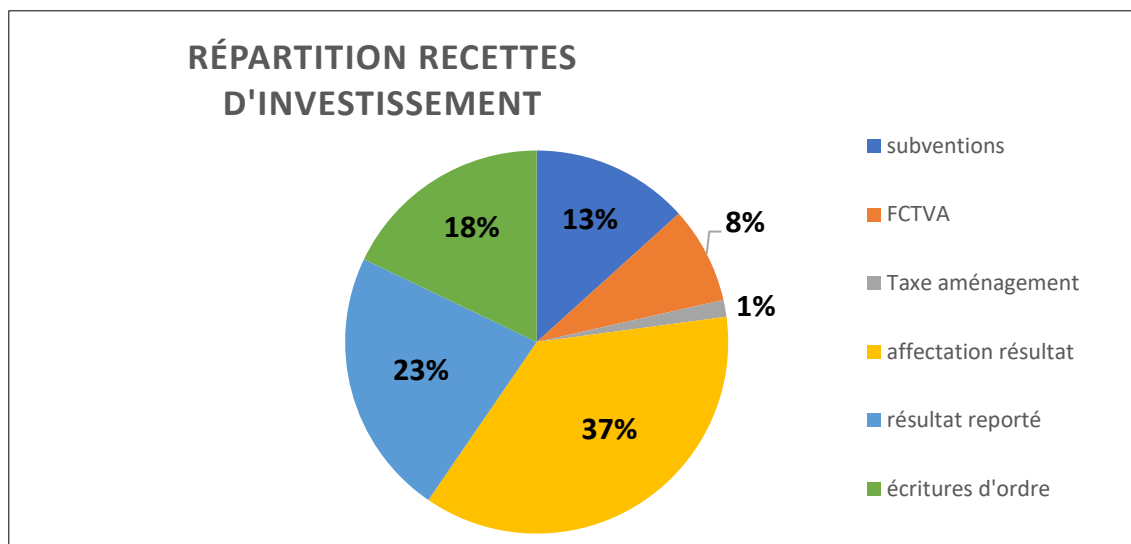
#### - Les recettes réelles :

##### - Il s'agit des subventions d'investissement :

- de l'agglomération (10 000€ pour l'enrobé de la rue du Ségala et un acompte de 5 457€ pour le remplacement de la chaudière de l'accueil de loisirs.
- De la Préfecture : DETR de 9 673€ pour le renforcement du réseau DECI de la rue du Ségala + 16 041€ pour le ralentisseur de l'avenue Jean Jaurès et 2 757€ de FIPD pour la sécurisation de l'école (barreaux et système d'alerte PPMS).
- Du Département : FAVIL 2024 de 6315€ pour l'enrobé de la rue du Ségala + 14 559.75€ d'amendes de police pour la sécurisation du Pioch de Gaïx.
- Du FCTVA pour 39 698€
- De la taxe d'aménagement pour 6 926€ (43 238€ en 2024 dont 40 000€ de CEGELEC et SIMODOU).

- **Les recettes d'ordre**, pour un montant de 87 066.66 €. Ce sont les amortissements des subventions versées au SDET dans le cadre des travaux réalisés sur la commune. Sans impact sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture et peuvent donc fortement varier d'une année à l'autre. En 2024, leur montant correspondait aux écritures de cession du terrain du lotissement impasse René Charlier vers le budget annexe (78 000€).

- **Les précédents résultats** avec l'affectation du résultat de fonctionnement (art. 1068) pour 178 551€ et le report du solde d'exécution d'investissement de 109 778.56€.



➡ Comme le met clairement en évidence le graphique, les recettes « réelles » d'investissement — c'est-à-dire les entrées effectives de trésorerie — ne représentent que 22 % des recettes totales du budget d'investissement. Cette proportion particulièrement faible doit nous alerter : elle traduit une forte dépendance à des ressources non directement encaissées (écritures d'ordre et reports), ce qui fragilise la capacité de la collectivité à financer concrètement ses projets.

| OBJET                                                    | PREVISION<br>BP 2025<br>(avec RAR) | CA 2025           | CA 2024           |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Chap. 10 Dotations, fonds divers et réserves             | 223 151.00                         | 225 175.09        | 223 334.29        |
| Chap. 13 Subventions d'investissement reçues             | 114 708.00                         | 64 803.24         | 21 416.66         |
| Chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 87 067.00                          | 87 066.66         | 78 000.00         |
| Annulation écritures mandats lotissement                 | 0                                  | 0                 | 166 752.34        |
| Solde d'exécution reporté                                | 109 778.56                         | 109 778.56        | 0                 |
| <b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>                     | <b>534 704.56</b>                  | <b>486 823.55</b> | <b>489 503.29</b> |